



Vice caché lors de l'achat voiture d'occasion

Par **glagla_old**, le **23/09/2007** à **17:30**

bonjour,rrnrnJ'ai acheté une voiture (HONDA CIVIC) d'occasion à un particulier. Le kilométrage ne correspond pas à celui indiqué au compteur.rrnrn Il y a un vice caché car le longeron est défectueux, ce n' était pas indiqué sur le formulaire de vente et le contrôle technique.Cela indique que cette voiture a subi un choc.rrnrn Le moteur vient "de rendre l' âme" rnrnJ'ai contacté le vendeur pour trouver une solution à l'amiable. je lui demande de reprendre cette voiture et de me rembourser les 4500 Euros.Ce dernier refuse.rrnrnselon vous quels sont les recours possible ?rrnrnJe vous remercie par avance de votre réponse.

Par **Jurigaby**, le **23/09/2007** à **19:48**

-Vous pouvez agir devant le tribunal d'instance pour manquement du vendeur à l'obligation de délivrance d'une chose conforme ou sur le fondement d'ela garantie des vices cachés (mais je suis pas sûr que juridiquement cela soit un vice caché).rrnrn-Envoyez une lettre recommandée AR au vendeur et le cas échéant saisissez le tribunal d'instance.rrnrnIl y a déjà pas mal de sujets sur ce forum qui ont traité de ces problème.rrnrnEn utilisant la fonction recherche, vous trouverez de quoi nourrir le ,contenu de votre lettre recommandée.